

Avril 2023



Depuis l'été 2022, VALOREM étudie en étroite relation avec les acteurs du monde agricole et les collectivités, la possibilité d'installer un parc agrivoltaïque sur la commune de Corme-Royal. Ce projet sera le premier dispositif conjuguant activités agricoles et production d'énergie renouvelable installé dans la région et participera à l'atteinte de ses objectifs, à travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cette première lettre d'information vous présente les grandes lignes du projet.

VALOREM, QUI SOMMES-NOUS ?

Groupe français et indépendant depuis près de 30 ans, VALOREM accompagne les collectivités et propriétaires / exploitants dans le développement de leurs projets en énergies renouvelables en France et à l'international.



Solaire



Eolien



Hydroélectrique



Hydrogène

→ NOS RÉFÉRENCES DANS LE PHOTOVOLTAÏQUE



17 parcs
en exploitation



131 MWc
en exploitation



162 GWh
de production/an



Soit l'équivalent de la consommation
de **70 000 personnes***

*Chiffres ENEDIS & INSEE 2019



ZOOM SUR LE PROJET DE CORME-ROYAL (17)



Un agriculteur a pris contact avec VALOREM en 2022 afin de développer un projet de ferme agrivoltaïque sur ses parcelles. L'idée étant de cultiver ses terres tout en y installant des panneaux solaires. Ce dispositif a été présenté à la commune de Corme-Royal ainsi qu'à la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Début 2023, la commune a émis une délibération favorable ce qui a permis à l'équipe projet de lancer les études environnementales.



26 ha
DE SURFACE ÉTUDIÉE



14,6 GWh
DE PRODUCTION
ANNUELLE ATTENDUE



9 MWc
DE PUISSANCE MAXIMALE



soit **7,6%**
DES BESOINS ÉLECTRIQUES
DE L'AGGLOMÉRATION DE
SAINTES*



5 500
TONNES CO² ÉVITÉES**

*Consommation résidentielle - Chiffres ENEDIS 2021 - **RTE 2019

→ L'OBJECTIF DU PROJET AGRIVOLTAÏQUE ?

Construire une co-activité agricole et solaire pour aller vers une agriculture économiquement viable, durable et intégrée aux filières locales.

Types de cultures envisagées dans l'agrivoltaïsme :



Cultures inter-rang

maraîchage, grandes cultures etc.



Cultures sous panneaux mobiles

arboriculture, baies, etc.



Élevage

pâturage ovin, caprin, volaille etc.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'agrivoltaïsme : est une pratique conjuguant l'agriculture et la production d'énergie verte sur une même surface.

Elle permet de soutenir les activités agricoles sous toutes leurs formes tout en oeuvrant pour la transition énergétique.



UN PROJET INTEGRÉ À SON ENVIRONNEMENT

Le développement d'un projet photovoltaïque nécessite d'étudier **le milieu humain** (paysage, usage des terrains) et **naturel** (faune, flore et habitats) de la zone potentielle d'implantation.

Réalisées par des spécialistes indépendants, **ces études approfondies permettent**

de dresser l'état initial du site, d'en évaluer les enjeux environnementaux, les contraintes réglementaires, techniques et/ou d'usage.

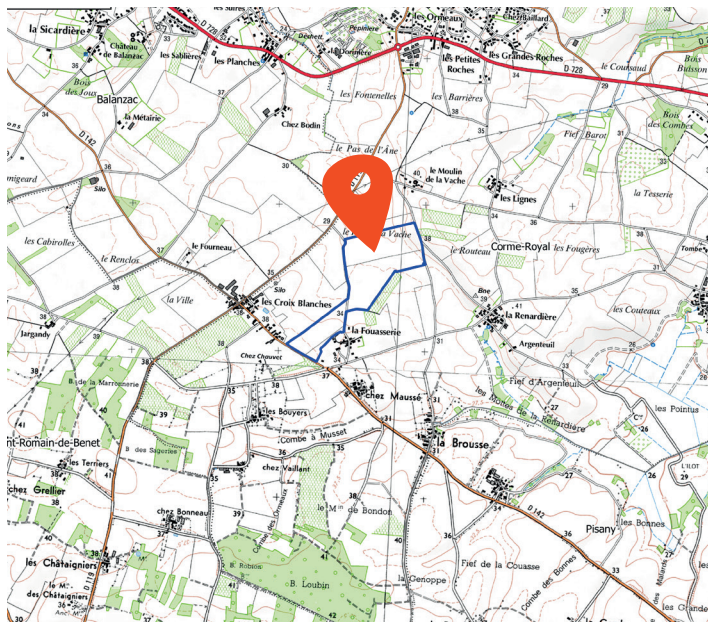
Elles permettent de **valider la faisabilité du projet** et de **définir l'implantation la plus adaptée** au site et à son environnement.



Busard cendré

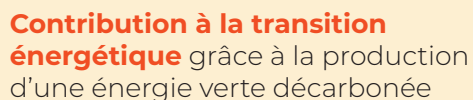


Cigogne blanche



La zone étudiée pour l'installation du parc solaire se situe au sud de la commune de Combe-Royal, au nord du lieu-dit « La Fouasserie »





2025

FIN 2022

JANVIER 2023

MARS 2023 - MARS 2024

FIN 2024

2025

2026/2027

Première
rencontre
auprès des
collectivités

Présentation
du projet
à l'Agglomération
de Saintes et
délibération
favorable de la
commune pour
lancer les études
de faisabilité

Etudes
environnementales,
agricoles et paysagères

Dépôt du dossier
à la préfecture

Obtention des autorisations

Construction
et mise
en service
du parc
pour une durée
d'exploitation
d'environ 25 ans

2022

2023

2024

2027



LE FONCTIONNEMENT D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE



Le parc agrivoltaïque de la Tour Blanche (24) développé par VALOREM avec l'installation d'un pâturage ovin.

L'installation d'un parc solaire a pour objectif de **produire de l'électricité**. En fonction des équipements mis en place, **la production sera plus ou moins importante**.

Quelle que soit la technologie retenue, **l'intégralité de la production électrique est exportée vers le réseau de transport d'électricité (RTE) ou le réseau de distribution d'électricité (ENEDIS) le plus proche** en sachant qu'il n'y a pas de stockage d'électricité prévu sur site.

Les panneaux photovoltaïques **produisent de l'électricité** sous forme de **courant continu**. Les onduleurs transforment ce dernier en **courant alternatif** et le rendent conforme aux spécificités du réseau de transport et de distribution.

Enfin **le poste de livraison**, véritable organe de contrôle du parc, fait l'interface entre la centrale solaire et le réseau électrique.

→ CO-CONSTRUIRE LE PROJET AVEC LE TERRITOIRE

Convaincu que les collectivités doivent être étroitement impliquées dans la valorisation de leurs ressources renouvelables, VALOREM construit les projets en accord avec les élus, les riverains et les services de l'Etat.

Tout au long du développement du projet, VALOREM intègre les acteurs locaux et les informe à chaque grande étape.

→ NOS ENGAGEMENTS



**Faciliter
l'investissement
local**



**Encourager
l'épargne
citoyenne**



**Favoriser
l'insertion
professionnelle**



PLUS D'INFORMATIONS :

www.parc-agrivoltaïque-corme-royal.fr

Lettre d'information N°1

Avril 2023
Commune de Corme-Royal

Directeur de la publication
Communication VALOREM

Votre contact dédié

Baptiste Médina
Chef de Projets

baptiste.medina@valorem-energie.com
05 56 49 42 65

Agence VALOREM

213, Cours Victor Hugo
33130 Bègles

www.valorem-energie.com

